

Département Haute-Savoie COMMUNE VALLORCINE	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°25/03/07		Nombre de conseillers		9	
	SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF		Nombre de conseillers présents		7	
	Séance du 14 avril 2025		Nombre de suffrages exprimés		7	
			procuration		0	

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jérémy Vallas, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean-François DESHAYES, 1er Adjoint, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET REGIE CHAUFFERIE BOIS						
Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	184 999,89			81 383,84	184 999,89	81 383,84
Opérations de l'exercice	76 418,25	231 366,14	166 297,01	165 656,06	242 715,26	397 022,20
TOTAUX	261 418,14	231 366,14	166 297,01	247 039,90	427 715,15	478 406,04
Résultats de clôture	30 052,00			80 742,89	30 052,00	80 742,89
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	261 418,14	231 366,14	166 297,01	247 039,90	427 715,15	478 406,04
RESULTATS DEFINITIFS	30 052,00			80 742,89		50 690,89

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

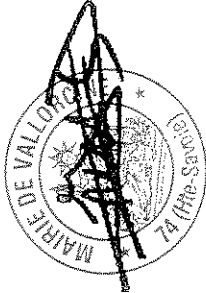
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations :

Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Maryvonne ALVARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

Pour expédition conforme
Le Maire,



(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser". Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".